

COS SDIS

Association loi 1901

COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

Du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille et Vilaine
2 rue du Moulin de Joué
35701 RENNES CEDEX 7

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023



SAS GEIREC

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique

276, rue de Châteaugiron – CS 76308

35063 RENNES CEDEX

**Au Président,
Aux Membres,**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association COS SDIS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne le rapprochement des subventions avec les notifications.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 30 mai 2024.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à RENNES,
Le 11 juin 2024

SAS GEIREC

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique

Représentée par :

Laure MAUDET
Commissaire aux Comptes



COS SDIS

Association loi 1901

COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille et Vilaine

2 rue du Moulin de Joué

35701 RENNES CEDEX 7

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023



Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

BILAN ACTIF

Libellés	Exercice 2023			Exercice 2022
	Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement.....				
Frais de recherche et développement.....				
Logiciels.....				
Fond commercial (1).....				
Autres.....				
Avances et acomptes.....				
Immobilisations corporelles				
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations technique, matériel et outillage industriels				
Autres.....	499	499		
Immobilisations corporelles en cours.....				
Avances et acomptes.....				
Immobilisations financières (2)				
Participations.....				
Créances rattachées à des participations.....				
Autres titres immobilisés.....	15		15	15
Prêts.....	450		450	450
Autres.....				
TOTAL (1)	964	499	465	465
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements.....				
Avances et acomptes versés sur commandes	18 394		18 394	21 930
Créances (3)				
Créances usagers et comptes rattachés.....				
Autres créances.....	2 842		2 842	3 503
Valeurs mobilières de placement.....				
Disponibilités.....	56 585		56 585	42 129
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance (3).....	5 991		5 991	7 510
TOTAL (2)	83 813		83 813	75 072
Charges à répartir sur plusieurs exercices (3)				
TOTAL GENERAL (1 à 2)	84 777	499	84 278	75 537
(1) Droit au bail.....				
(2) Dont à moins d'un an.....				
(3) Dont à plus d'un an.....				



Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

BILAN PASSIF

Libellés	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES		
FONDS PROPRES		
Fonds associatif sans droit de reprise.....	10 000	10 000
Réserves.....	88 296	88 296
Report à nouveau.....	-35 973	-44 631
RESULTAT DE L'EXERCICE	10 474	8 658
Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
- Apports.....		
- Legs et donations.....		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables.....		
Provisions réglementées.....		
Total (1)	72 796	62 323
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES		
Provision pour risques.....		
Provision pour charges.....		
Total (2)		
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement.....		
Sur autres ressources.....		
Total (3)		
DETTES (1)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.....		
Créances clients		
Concours bancaires courants.....		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours.....		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	9 754	
Dettes fiscales et sociales.....		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes.....	1 660	13 146
Produits constatés d'avance.....	68	68
TOTAL (4)	11 482	13 214
TOTAL GENERAL (1+4)	84 278	75 537
(1) Dont à plus d'un an.....		
Dont à moins d'un an.....		

Engagements reçus :
* legs nets à réaliser :
- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organe de tutelle
* dons en nature restant à vendre

Engagements donnés :



Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPTE DE RESULTAT

Libellés	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits d'exploitation (ou produits courants non financiers) :		
Ventes de marchandises, de produits fabriqués.....	27 544	25 141
Prestations de services.....	51 473	57 457
Production immobilisée.....		
Subventions d'exploitation.....	347 094	319 552
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		
Dons		
Cotisations	3 332	3 128
Collectes		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs.....		
Autres produits.....		
TOTAL (I)	429 443	405 278
Charges d'exploitation (ou charges courantes non financières) :		
Achats marchandises et prestations.....	186 677	178 289
Autres charges externes.....	241 154	233 443
Impôt, taxes et versements assimilés.....		
Rémunération du personnel.....		
Charges sociales.....		
Subventions accordées par l'association.....		
Dotations aux amortissements		
Dotations aux provisions		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées.....		
Autres charges.....	38	
TOTAL (II)	427 869	411 732
1-RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 574	-6 454
Produits financiers :		
Reprise sur provisions.....		
Intérêts et produits financiers.....	1 114	150
TOTAL (III)	1 114	150
Charges financières :		
Dotations aux amortissements et aux provisions.....		
Intérêts et charges financières.....		1 924
TOTAL (IV)		1 924
2- RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 114	-1 774
4- RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1+2)	2 688	-8 228

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Libellés	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion.....	8 085	16 885
Sur opérations en capital.....		
Reprises sur provisions et transfert de charges.....		
TOTAL (V)	8 085	16 885
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion.....	300	
Sur opérations en capital.....		
Dotations aux amortissements et aux provisions.....		
TOTAL (VI)	300	
5- RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	7 785	16 885
Impôts sur les sociétés.....(VII)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	438 642	422 313
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)	428 169	413 656
SOLDE INTERMEDIAIRE	10 474	8 658
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectés		
EXCEDENT OU DEFICIT	10 474	8 658
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat.....		
Prestations en nature.....	69 061	67 806
Dons en nature.....		
TOTAL	69 061	67 806
CHARGES		
Secours en nature.....		
Mise à disposition gratuite de biens et services.....	69 061	67 806
Personnel bénévole.....		
TOTAL	69 061	67 806



Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

ANNEXE I

RAISON SOCIALE

L'association a pour objet la création et le développement d'œuvres sociales, culturelles et de loisirs au profit de ses membres et de leur famille, mais aussi la création de lien social et de solidarité entre ses adhérents.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Il n'y a pas eu de particularité sur cet exercice.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Nous n'avons aucun élément postérieur à la clôture de l'exercice et pouvant avoir une incidence sur le résultat à vous signaler.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des services conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable depuis le 1^{er} janvier 2020.

Informations générales complémentaires

Néant

Etat de l'actif immobilisé

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant le mode linéaire : ce mode étant considéré comme représentatif de l'amortissement économique.



Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

ANNEXE 2

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations corporelles			
Installations générales agencement aménagement divers			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	499		0
Immobilisations financières	15		0
Prêts	450		0
TOTAL GENERAL	964		0

	Diminutions		valeur brute en fin d'exercice	réévaluation valeur d'origine fin d'exercice
	poste à poste	cessions		
Immobilisations corporelles				
Installations générales agencement aménagement divers				
Matériel de bureau et informatique, mobilier		0	499	
Immobilisations financières			15	
Prêts		0	450	
TOTAL		0	964	
TOTAL GENERAL		0	964	

Etat des amortissements

situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	dotation de l'exercice	diminution reprises	montant fin d'exercice
Immobilisations corporelles				
Installations générales agencement aménagement divers				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	499	0	0	499
Immobilisations financières				
TOTAL	499	0	0	499
TOTAL GENERAL	499	0	0	499

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	amortissements exceptionnels	amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. générales agenc. Aménag. Divers					
Matériel de bureau et informatique, mobilier	0				
TOTAL	0				
TOTAL GENERAL	0				

Etat des provisions

Néant



Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

ANNEXE 3

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Acomptes fournisseurs	18 394	18 394	
Autres créances	2 842	2 842	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	5 991	5 991	
TOTAL	27 227	27 227	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	de 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédits à 1 an maximum à l'origine				
Fournisseurs et comptes rattachés	9 754	9 754		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Autres impôts taxes et assimilés				
Autres dettes	1 660	1 660		
TOTAL	1 660	1 660		

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	2 842
Total	2 842

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 754
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	1 660
Total	11 414



Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

ANNEXE 4

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Valorisation des contributions volontaires

Néant

Mise à disposition gratuite

Le S.D.I.S met gratuitement à disposition de l'association :

◆ des locaux à usage de bureaux.

Cette mise à disposition gratuite de locaux a été valorisée à 3000 euros pour l'année 2023.

◆ du personnel pour le suivi administratif à savoir

➤ Un poste et demi depuis le 1^{er} novembre 2006.

Cette mise à disposition a été évaluée en prenant la moyenne de la masse salariale des agents qui assurent le suivi du C.O.S. (salaires bruts majorés des cotisations sociales patronales) soit 66 061 €.